



**NATIONS  
UNIES**



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2006/25  
18 octobre 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE**  
**Vingt-cinquième session**  
**Nairobi, 6-14 novembre 2006**

**Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire**  
**Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**  
**Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales**  
**des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

**Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts  
des communications nationales des Parties non visées  
à l'annexe I de la Convention**

**Note du secrétariat\***

*Résumé*

On trouvera dans le présent document le rapport de la septième réunion du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, sur l'application de son plan de travail pour 2006. On y trouvera également les rapports de deux ateliers de formation pratique, l'un sur les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour la région latino-américaine et caraïbe, tenu à Asuncion (Paraguay), du 14 au 18 août 2006, l'autre sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre pour la région africaine, tenu à Pretoria (Afrique du Sud), du 18 au 22 septembre 2006.

Après avoir examiné le rapport du Groupe consultatif d'experts, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre voudra peut-être donner des directives supplémentaires concernant l'application des recommandations proposées lors des ateliers régionaux.

\* Le présent document a été soumis tardivement afin qu'il soit possible d'y inclure le rapport de la septième réunion du Groupe consultatif d'experts, tenue les 25 et 26 septembre 2006.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION.....	1 - 3	3
A. Mandat.....	1	3
B. Objet de la note.....	2	3
C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	3	3
II. RAPPORT DE LA SEPTIÈME RÉUNION DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS DES COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION.....	4 - 11	3
A. Recommandations techniques adressées à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	5 - 8	3
B. Plan de travail pour 2007 du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.....	9 - 11	5
C. Coopération du Groupe consultatif d'experts avec d'autres groupes d'experts et le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales.....	12 - 15	7
III. RAPPORT DE L'ATELIER DE FORMATION PRATIQUE AUX ÉVALUATIONS DE LA VULNÉRABILITÉ ET DES MESURES D'ADAPTATION POUR LA RÉGION LATINO-AMÉRICAIN ET CARAÏBE	16 - 24	8
IV. RAPPORT DE L'ATELIER DE FORMATION PRATIQUE AUX INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE POUR LA RÉGION AFRICAINE.....	25 - 28	10
V. CONCLUSIONS.....	29 - 30	11

## **I. Introduction**

### **A. Mandat**

1. Par sa décision 3/CP.8, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de faciliter les travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention et d'établir des rapports sur ses réunions et ateliers à l'intention de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).

### **B. Objet de la note**

2. On trouvera dans la présente note le rapport de la septième réunion du Groupe consultatif d'experts tenue à Pretoria (Afrique du Sud) les 25 et 26 septembre 2006, ainsi que les rapports et recommandations de deux ateliers de formation pratique, l'un sur les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation organisé pour la région latino-américaine et caraïbe à Asuncion (Paraguay), du 14 au 18 août 2006, l'autre sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre organisé pour la région africaine à Pretoria (Afrique du Sud), du 18 au 22 septembre 2006. Le SBI a été informé à sa vingt-quatrième session des autres activités du Groupe consultatif d'experts en 2006 (FCCC/SBI/2006/8).

### **C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

3. Après avoir examiné le rapport du Groupe consultatif d'experts, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre voudra peut-être donner des directives supplémentaires concernant l'application des recommandations proposées lors des ateliers régionaux.

## **II. Rapport de la septième réunion du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

4. M<sup>me</sup> Lilian Portillo (Paraguay), Rapporteur du Groupe, a présidé la septième réunion du Groupe consultatif d'experts, à laquelle ont participé 16 membres, dont deux organismes internationaux. La réunion avait pour objet d'élaborer le plan de travail du Groupe pour 2007 et de finaliser les rapports techniques demandés par le SBI sur des questions telles que le tableau sur les questions intersectorielles et les moyens d'améliorer l'accès à l'appui financier et technique pour l'établissement des communications nationales.

### **A. Recommandations techniques adressées à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

5. À la vingt-quatrième session du SBI, les Parties ont approuvé les travaux réalisés par le Groupe consultatif d'experts sur la mise au point d'un tableau sur les questions intersectorielles (transfert de technologies, recherche et observation systématique, renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation du public, et information et constitution de réseaux) pour aider les Parties non visées à l'annexe I de la Convention à faire figurer dans les communications nationales «toute autre information [jugée] utile pour atteindre l'objectif de la Convention». Le Groupe a élaboré un projet de tableau, sur lequel le Groupe d'experts du transfert de technologies et le Groupe d'experts des pays les moins avancés ont fait des observations. Le SBI sera saisi du projet de tableau à sa vingt-sixième session (mai 2007).

6. Comme demandé par les Parties à la vingt-troisième session du SBI, le Groupe consultatif d'experts a établi un rapport sur les moyens d'améliorer l'accès des Parties non visées à l'annexe I de la Convention à un appui financier et technique pour l'élaboration des deuxièmes communications

nationales et des communications ultérieures; le rapport, qui sera examiné par le SBI au titre du point 4 b) de l'ordre du jour de sa vingt-cinquième session, porte la cote FCCC/SBI/2006/24.

7. L'une des recommandations du Groupe consultatif d'experts au SBI sur les moyens d'améliorer l'élaboration des deuxièmes communications nationales et des communications ultérieures est de fournir aux Parties non visées à l'annexe I des conseils sur l'information à fournir pour rendre compte des projets, comme demandé au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention. Après avoir examiné les recommandations du Groupe consultatif d'experts, les Parties, à la vingt-troisième session du SBI, ont demandé au Groupe de formuler des recommandations sur les moyens de mieux rendre compte des projets proposés dans les communications nationales. Le Groupe rédige actuellement une note technique sur cette question, dont le SBI sera saisi à sa vingt-sixième session.

8. Lorsqu'il a évalué l'application de son programme de travail pour la période 2003-2007 et des mandats additionnels qui lui avaient été confiés par le SBI, le Groupe consultatif d'experts a fait le point de ses réalisations et des activités exécutées pour formuler des recommandations techniques destinées à aider les Parties non visées à l'annexe I à améliorer l'élaboration de leurs communications nationales. Le tableau 1 présente un récapitulatif de la situation de ces recommandations techniques.

**Tableau 1. Situation des recommandations techniques**

Mandat	Activité/produit	Situation
FCCC/SBI/2005/23, par. 26	Intégration des informations contenues dans les programmes nationaux d'action aux fins de l'adaptation dans les deuxièmes communications nationales et les communications nationales ultérieures	Collaboration en cours avec le Groupe d'experts des pays les moins avancés
FCCC/SBI/2005/23, par. 27	Stratégie de formation globale et d'un bon rapport coût-efficacité et autres modalités d'appui technique	Rapport devant être présenté à la vingt-sixième session du SBI (mai 2007)
FCCC/SBI/2005/23, par. 29	Moyens de mieux rendre compte des projets proposés dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I conformément au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention, et rapport et conseils adressés au SBI sur les moyens de faciliter l'accès à un appui financier et technique en faveur de tels projets	Rapport devant être présenté à la vingt-sixième session du SBI
FCCC/SBI/2005/23, par. 30	Moyens d'améliorer l'accès à l'appui financier et technique pour l'élaboration des deuxièmes communications nationales et des communications ultérieures	Rapport figurant dans le document FCCC/SBI/2006/24
FCCC/SBI/2005/23, par. 31	Examen de 41 communications nationales initiales (note: avec ces communications nationales initiales additionnelles, le Groupe a examiné un total de 122 communications nationales initiales)	Rapport figurant dans le document FCCC/SBI/2006/4

Mandat	Activité/produit	Situation
FCCC/SBI/2006/11, par. 25	Examen des communications nationales présentées au secrétariat depuis le 2 avril 2005	Rapport devant être présenté à la vingt-septième session du SBI (décembre 2007)
FCCC/SBI/2006/11, par. 26	Fourniture d'une assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I, sur demande, pour déterminer les outils et les méthodes dont elles ont besoin pour l'élaboration de leurs communications nationales et qui sont adaptés à leur situation particulière	Rapport devant être présenté à la vingt-cinquième session du SBI
FCCC/SBI/2006/11, par. 27	Tableau sur les questions intersectorielles (transfert de technologies, recherche et observation systématique, renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation du public, et information et constitution de réseaux)	Contributions reçues du Groupe d'experts du transfert de technologies et du Groupe d'experts des pays les moins avancés. Rapport devant être présenté à la vingt-sixième session du SBI
FCCC/SBI/2006/11, par. 28	Faire le point de l'application du programme de travail pour la période 2003-2007 et déterminer le rôle que pourrait jouer le Groupe pour faciliter l'amélioration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I	Rapport devant être présenté à la vingt-sixième session du SBI

### **B. Plan de travail pour 2007 du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I**

9. Le Groupe a évalué les résultats des ateliers régionaux sur les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour la région latino-américaine et caraïbe et sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (GES) pour la région africaine. À ce jour, il a organisé un total de six ateliers régionaux sur les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation et sur les inventaires nationaux de GES, et un atelier mondial sur les évaluations des mesures d'atténuation, avec la participation de 325 experts originaires de 125 Parties non visées à l'annexe I. Il a noté que la formation dispensée aux experts constituait le fondement d'une future formation ciblée, y compris celle de formateurs aux niveaux national et sous-régional, en vue de renforcer et d'élargir la capacité d'élaborer les communications nationales. Le bilan des ateliers régionaux est présenté en détail dans les sections III et IV plus loin. Le tableau 2 indique le nombre d'experts et de pays ayant participé aux ateliers régionaux et à l'atelier mondial.

**Tableau 2. Nombre d'experts et de pays ayant participé aux ateliers de formation**

Atelier de formation	Nombre d'experts	Nombre de pays
Inventaires nationaux des gaz à effet de serre pour la région latino-américaine et caraïbe (Panama City (Panama), 25-29 octobre 2004)	38	21
Évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour la région africaine (Maputo (Mozambique), 18-22 avril 2005)	46	36
Inventaires nationaux des gaz à effet de serre pour la région asiatique (Shanghai (Chine), 8-12 février 2005)	26	19
Atelier mondial sur les évaluations des mesures d'atténuation (Séoul (République de Corée), 26-30 septembre 2005)	57	46
Évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour la région de l'Asie et du Pacifique (Jakarta (Indonésie), 20-24 mars 2006)	64	39
Évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour la région latino-américaine et caraïbe (Asuncion (Paraguay), 14-18 août 2006)	51	27
Inventaires nationaux des gaz à effet de serre pour la région africaine (Pretoria (Afrique du Sud), 18-22 septembre 2006)	43	40

10. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a fourni des ressources financières au secrétariat de la Convention pour l'organisation d'une réunion visant à faciliter les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre Parties non visées à l'annexe I pour l'élaboration des communications nationales. Le secrétariat collabore avec le Groupe consultatif d'experts et le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales pour l'organisation de cette réunion destinée à renforcer la coopération entre les institutions et les groupes qui apportent une aide technique aux Parties non visées à l'annexe I. Les thèmes ci-après pourraient y être abordés:

- a) Intégration des changements climatiques dans la planification du développement;
- b) Échange de bonnes pratiques pour l'élaboration des communications nationales;
- c) Prise en compte dans les communications nationales des besoins nationaux en matière de développement;
- d) Action à mener face aux changements climatiques;
- e) Systèmes de gestion;
- f) Échange d'expériences relatives à la promotion de la coopération Sud-Sud;
- g) Renforcement des capacités pour assurer la continuité des travaux sur les communications nationales.

11. À la vingt-quatrième session du SBI, les Parties ont prié le Groupe de faire le point sur l'application de son programme de travail pour 2003-2007 et de définir le rôle qu'il pourrait jouer pour faciliter l'amélioration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I et de faire rapport au SBI à sa vingt-sixième session. Le Groupe consultatif d'experts a décidé d'établir une note qui serait présentée au SBI à sa vingt-sixième session et qui contiendrait les éléments suivants:

- a) Évaluation des travaux du Groupe consultatif d'experts en application de son mandat énoncé à l'annexe de la décision 3/CP.8 et des mandats ultérieurement impartis au Groupe par le SBI. Il fera également le point de l'application de son programme de travail pour la période 2003-2007 en vue d'en identifier les points forts et les domaines où des améliorations sont nécessaires;
- b) Étapes, tendances et calendrier de l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I. Le Groupe a noté en particulier que plus de 100 pays établiraient leurs communications nationales en 2006 et que ce serait une bonne occasion de définir son rôle par rapport à celui d'autres organisations pour ce qui est d'apporter une aide technique efficace aux Parties non visées à l'annexe I;
- c) Rôle du Groupe consultatif d'experts dans la promotion des échanges de bonnes pratiques et l'examen des questions de viabilité concernant l'élaboration des communications nationales – par exemple, renforcement institutionnel, meilleure gestion des processus, intégration dans la planification nationale du développement.

#### **C. Coopération du Groupe consultatif d'experts avec d'autres groupes d'experts et le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales**

12. Le Groupe consultatif d'experts continue de collaborer avec le Groupe d'experts des pays les moins avancés à l'élaboration de son rapport sur les moyens d'intégrer l'information figurant dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation dans les communications nationales. Le Groupe d'experts des pays les moins avancés examinera un projet de document de réflexion à sa prochaine réunion, après quoi il le communiquera au Groupe consultatif d'experts pour observations. Les présidents du Groupe consultatif d'experts et du Groupe d'experts du transfert de technologies se réuniront de façon informelle au cours de la douzième session de la Conférence des Parties pour examiner des domaines de collaboration tels que l'adaptation et l'intégration des changements climatiques dans le processus de planification nationale du développement.

13. Le Groupe consultatif d'experts a examiné d'éventuels domaines de coopération avec le Groupe d'experts du transfert de technologies. En fonction des résultats de l'examen du mandat du Groupe d'experts du transfert de technologies à la douzième session de la Conférence des Parties, il pourrait travailler en étroite relation avec ce groupe sur des questions telles que les inventaires nationaux de GES, les évaluations des besoins technologiques et l'adaptation pour ce qui est de l'information que les Parties doivent fournir dans leurs communications nationales. Il a décidé de renforcer les échanges d'informations avec le Groupe d'experts du transfert de technologies en participant activement aux ateliers organisés par les groupes d'experts. Ces ateliers sont l'occasion d'échanger des vues sur des questions concernant le transfert de technologies dans le contexte des communications nationales.

14. Le Groupe consultatif d'experts a apprécié le rapport détaillé établi par le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Ce rapport présentait une mise à jour des activités du Programme d'aide, telles que téléconférences avec des coordonnateurs de projet, lancement du réseau de connaissances

et organisation d'ateliers de formation technique en tant que suivi des outils/méthodologies présentés lors des ateliers régionaux de formation du Groupe consultatif d'experts. Il indiquait également que 87 pays élaboraient actuellement leur deuxième communication nationale et que 12 pays avaient soumis des propositions de communications nationales aux agents d'exécution du FEM pour approbation.

15. Le Groupe consultatif d'experts a reconnu le rôle important que le Programme d'aide jouait au niveau national en apportant une aide technique aux Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement des communications nationales et pour faciliter l'échange d'informations entre experts grâce à son réseau de connaissances. Les activités du Programme d'aide complètent les ateliers régionaux de formation pratique et sont conformes aux résultats de l'examen des communications nationales par le Groupe. Toutefois, celui-ci considère nécessaire de mieux définir les rôles respectifs du Groupe et du Programme d'aide pour garantir la cohérence et l'efficacité de l'appui technique apporté aux Parties non visées à l'annexe I.

### **III. Rapport de l'atelier de formation pratique aux évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour la région latino-américaine et caraïbe**

16. À la vingt-quatrième session du SBI, les Parties ont noté qu'il restait deux ateliers régionaux de formation pratique à conduire, l'un sur les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour la région latino-américaine et caraïbe, l'autre sur les inventaires nationaux de GES pour la région africaine. Les ateliers font partie du mandat du Groupe consultatif d'experts, qui prévoit que celui-ci doit apporter des conseils et une aide technique aux Parties non visées à l'annexe I en organisant et conduisant des ateliers, y compris des ateliers de formation pratique aux niveaux régional ou sous-régional, sur les inventaires nationaux de GES, les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation et les mesures d'atténuation, ainsi qu'une formation à l'utilisation des lignes directrices pour l'établissement des deuxièmes communications nationales et des communications ultérieures, comme indiqué dans l'annexe à la décision 3/CP.8.

17. Le Groupe consultatif d'experts a réalisé un atelier de formation sur les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour la région latino-américaine et caraïbe du 14 au 18 août 2006 à Asunción (Paraguay). Cinquante et un experts originaires de 27 Parties non visées à l'annexe I, 6 membres du Groupe consultatif, dont 1 représentant du PNUD, et 8 formateurs ont participé à cet atelier, organisé grâce au soutien financier des Gouvernements de la Finlande, de la Suède, de la Suisse et des États-Unis d'Amérique.

18. Le Gouvernement cubain y a envoyé des formateurs sur les scénarios climatiques et les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour le secteur de la santé, et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des formateurs pour les travaux consacrés aux changements climatiques et aux évaluations des risques. Le Hadley Centre for Climate Prediction and Research du Bureau britannique de la météorologie a envoyé des formateurs sur les scénarios de changements climatiques et un représentant du PNUD a dirigé la session consacrée à la conception de projets financables relatifs aux mesures d'adaptation. Par l'intermédiaire du Conseil national paraguayen de l'environnement, le Gouvernement paraguayen a fourni un appui financier et logistique, y compris la traduction en espagnol du matériel pédagogique sur les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation.

19. L'atelier avait pour objet de donner aux spécialistes de la région latino-américaine et caraïbe qui participent à l'élaboration des deuxièmes communications nationales une idée plus précise des lignes directrices FCCC concernant la communication d'informations relatives à l'évaluation de la vulnérabilité

et des mesures d'adaptation, comme indiqué à l'annexe de la décision 17/CP.8, ainsi que des outils disponibles pour réaliser et intégrer des évaluations sectorielles.

20. Huit formateurs, y compris des membres du Groupe consultatif d'experts, ont traité les thèmes suivants: aperçu des divers cadres utilisés pour les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation; intégration de ces évaluations, des scénarios socioéconomiques et des scénarios de changements climatiques et de leurs incidences; et évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation (zones côtières, ressources en eau, agriculture et santé humaine). Les outils utilisés par les formateurs pour traiter ces différents thèmes comprenaient des modèles tels que PRECIS (Providing Regional Climates for Impacts Studies), DIVA (Dynamic Interactive Vulnerability Assessment – analyse numérique interactive de la vulnérabilité), WEAP (Water Evaluation and Planning – système d'évaluation et de planification des ressources en eau) et DSSAT (Decision Support System for Agrotechnology Transfer – système d'aide à la décision en matière de transfert de technologie agricole).

21. Des participants de la région ont présenté des études de cas comme suit:

- a) Approche agrégative des évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation (Pérou);
- b) Modèle de climat régional ETA du Centro de Previsão e Estudos Climáticos (Brésil);
- c) Évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour les zones côtières (Grenade);
- d) Évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour le secteur de l'eau (République dominicaine);
- e) Vulnérabilité et mesures d'adaptation dans le secteur de la santé (Paraguay);
- f) Élaboration de projets relatifs à l'adaptation (Équateur).

22. Les travaux de l'atelier se sont inspirés des recommandations élaborées lors des deux précédents ateliers régionaux organisés par le Groupe consultatif d'experts. Les thèmes de l'approche agrégative des évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation, de l'évaluation des risques climatiques et de la conception de projets financiables relatifs à l'adaptation ont été ajoutés en réponse aux besoins exprimés par des pays pour une meilleure connaissance de ces questions. L'adaptation de modèles régionaux a également été mise en avant lors de cet atelier, sur la base de l'expérience acquise dans la région. Une formation de suivi sur le modèle PRECIS a été planifiée pour les États insulaires des Caraïbes en septembre 2006.

23. L'atelier a également permis de mobiliser les ressources techniques et financières d'organisations internationales pour former des experts de la région à l'utilisation de divers outils d'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation. Une certaine coopération Sud-Sud s'est également manifestée, des pays de la région proposant de fournir des formateurs, d'assurer la traduction du matériel pédagogique et d'organiser une formation ciblée additionnelle.

24. À la demande des participants, davantage de temps a été consacré à des exercices utilisant des modèles informatiques et une dynamique de groupe. Les exercices étaient d'autant plus profitables que les participants étaient regroupés en fonction de leurs domaines d'intérêt. Les participants ont apprécié le rôle actif joué par les membres du Groupe consultatif d'experts en tant que formateurs et spécialistes au cours de l'atelier. Quelques-unes des recommandations formulées par les participants à l'intention du Groupe consultatif d'experts sont indiquées ci-après:

- a) Organiser un atelier de formation plus ciblé pour la région des Caraïbes, concernant en particulier les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour les zones côtières;
- b) Créer un mécanisme permettant de suivre les progrès des stagiaires dans l'utilisation des outils/méthodes présentés à l'atelier et de déterminer leurs besoins techniques additionnels;
- c) Fournir davantage d'exemples régionaux et de statistiques concrètes;
- d) Concevoir davantage d'outils et d'activités de formation pour l'évaluation des risques climatiques.

#### **IV. Rapport de l'atelier de formation pratique aux inventaires nationaux de gaz à effet de serre pour la région africaine**

25. Le Groupe consultatif d'experts a organisé un atelier de formation aux inventaires nationaux de gaz à effet de serre pour la région africaine du 18 au 22 septembre 2006 à Pretoria (Afrique du Sud). Quarante-trois experts originaires de 40 Parties non visées à l'annexe I, 6 membres du Groupe consultatif, des représentants du PNUD, du PNUE et du Groupe de travail sur les inventaires nationaux de GES du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et 1 organisation non gouvernementale ont participé à cet atelier, rendu possible grâce à l'assistance financière des Gouvernements de l'Australie, de la Suède et des États-Unis d'Amérique. En tant qu'hôte de l'atelier, le Gouvernement sud-africain a fourni un appui financier et logistique par l'intermédiaire du Département des affaires environnementales et du tourisme.

26. L'atelier avait pour objectif d'améliorer la préparation de la section des communications nationales consacrée aux inventaires nationaux de GES en formant des experts africains à un large éventail d'approches, de méthodes et d'outils appropriés.

27. Les formateurs ont traité les thèmes ci-après: inventaires de GES dans le secteur de l'énergie, les procédés industriels, les déchets, l'agriculture, le changement d'affectation des terres et la foresterie; base de données sur les coefficients d'émission; système de gestion des inventaires. Les participants ont utilisé les logiciels sur les inventaires de GES du FCCC pour réaliser des exercices dans divers secteurs (énergie, industrie, déchets, agriculture, changement d'affectation des terres et foresterie) et les formateurs leur ont montré comment utiliser les données nationales pour simuler les résultats des inventaires de GES.

28. Lorsqu'ils ont évalué les résultats de l'atelier, les participants ont loué les compétences et l'efficacité des formateurs. Ils ont indiqué que davantage de temps aurait dû être consacré à des exercices plutôt qu'à des conférences. Ils ont également jugé nécessaire de prévoir une formation aux inventaires sous-régionaux de GES pour des secteurs spécifiques où les besoins étaient communs à un groupe de pays et de trouver les moyens de diffuser le matériel pédagogique relatif aux inventaires de GES au niveau national avec une participation multipartite, concernant en particulier les ministères qui fournissent des données sectorielles – agriculture, énergie, déchets, etc. On trouvera ci-après quelques observations additionnelles:

- a) Il devrait y avoir un lien entre la première communication nationale et la deuxième pour assurer une certaine continuité – mêmes experts et mêmes systèmes pour l'élaboration des inventaires de GES;
- b) Remédier aux faiblesses de l'inventaire de GES dans la communication nationale initiale est important pour l'établissement des nouveaux inventaires dans la deuxième communication nationale;

- c) Il faut aider les experts nationaux travaillant sur les inventaires de GES à concevoir une base de données sur les inventaires et des systèmes d'information intersectoriels, de façon que les données soient disponibles en temps voulu pour les communications nationales, ainsi que pour améliorer la qualité des inventaires;
- d) Il faudrait assurer l'élaboration et la diffusion en plusieurs langues du logiciel relatif aux inventaires;
- e) L'utilisation de l'inventaire des GES en tant qu'outil va au-delà de la comptabilité; c'est aussi un moyen d'informer les décideurs des orientations à donner aux projets au titre du mécanisme pour un développement propre, etc.;
- f) Il est important que les pays veillent à la qualité de leurs inventaires en appliquant les *Recommandations en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*, en particulier pour des secteurs tels que la foresterie;
- g) Les institutions sous-régionales devraient participer davantage à la fourniture d'une assistance technique de suivi pour l'élaboration et l'analyse des inventaires de GES;
- h) Il est nécessaire d'établir les coefficients d'émission de certaines activités et un programme régional analogue au programme des pays d'Europe orientale pour la conception de coefficients d'émission (pour le secteur de la foresterie) devrait être envisagé pour l'Afrique;
- i) Les pays doivent être davantage informés des moyens/initiatives auxquels ils peuvent avoir recours pour renforcer l'élaboration de leurs inventaires (Groupe consultatif d'experts, sites Web gouvernementaux, programmes d'aide à l'établissement des communications nationales, universités et centres de recherche travaillant sur les coefficients d'émission, etc.).

## V. Conclusions

29. Dans le cadre de son programme de travail, y compris la fourniture d'un appui technique aux Parties, le Groupe consultatif d'experts a réalisé les ateliers régionaux de formation prévus sur les inventaires de GES, les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation et les évaluations des mesures d'atténuation, grâce à l'appui financier et technique fourni par des Parties et des organisations internationales. Ces ateliers ont été un premier pas, mais un pas décisif, dans le sens d'un renforcement de la capacité des experts nationaux d'améliorer l'élaboration des deuxièmes communications nationales et des communications ultérieures grâce à divers outils et méthodes présentés lors des ateliers. Ces ateliers ont également été l'occasion pour les experts d'établir des contacts entre eux, ce qui est important car une information en retour régulière technique est nécessaire pour la rédaction des diverses sections des communications nationales.

30. Les enseignements tirés de la conduite des ateliers peuvent être utiles aux activités de formation que des organisations internationales et des institutions/programmes d'appui technique réaliseront à l'avenir. En particulier, le concept et les outils relatifs à l'approche agrégative et à l'évaluation des risques climatiques sont des domaines que le Groupe consultatif d'experts et les organisations internationales pourraient approfondir pour fournir des conseils techniques aux Parties sur la façon de les intégrer efficacement dans la section consacrée à la vulnérabilité et aux mesures d'adaptation de leurs communications nationales.

-----